



Le mot du Maire



Chères Mervaloises, chers Mervalois,

Le 8 mai dernier, à l'issue de la cérémonie patriotique, une fantastique reconstitution historique, proposée par la dynamique association « Souvenir et Amitié », s'est déroulée devant l'église. Le thème retenu était celui de l'exil en Suisse de 13 500 enfants du Territoire, dont plusieurs de Meroux et de Moval, jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Les très nombreuses personnes présentes ont pu vivre les moments poignants de la séparation, puis des retrouvailles avec les familles. Je remercie très sincèrement les bénévoles de l'association, emmenés par leur charismatique président Philippe Mattin, les associations partenaires, ainsi que les enseignants et les enfants de l'école du Vieux Tilleul qui se sont associés à cette commémoration, sans oublier Rose Enée et Paulette Malivernay pour leurs témoignages émouvants.

Le 22 février dernier, nous avons obtenu le permis d'aménager de notre projet de lotissement au lieu-dit Touramont. Ce dossier était donc en bonne voie de réalisation et j'avais bon espoir de signer très prochainement avec les propriétaires les actes de ventes des terrains.

Les recours gracieux ou contentieux contre un permis d'aménager doivent s'exercer dans les deux mois à compter de la date d'obtention. Le 19 avril, trois membres de l'association « Les amis de Touramont » ont choisi de déposer, par l'intermédiaire d'un avocat de Besançon, un recours contentieux en annulation du permis d'aménager. Ces trois personnes habitent le lotissement des Combeaux et elles sont riveraines du terrain de Touramont. Pour organiser sa défense devant le tribunal administratif, la commune, représentée par moi-même, a dû, elle aussi, faire appel à un avocat.

La commune est assignée sur des problématiques de fond et de forme. Je précise ici que le permis d'aménager a été instruit par des professionnels qualifiés. Ceux-ci ont l'habitude de monter ce genre de dossier et, bien entendu, ils ont respecté toutes les règles et les procédures. Si ce n'avait pas été le cas, le permis d'aménager n'aurait pas été accordé par les autorités compétentes. La procédure

judiciaire étant en cours, je ne commenterai pas les griefs qui nous sont reprochés. Notre avocat est missionné pour cela.

Au-delà des frais que nous devons engager pour cette procédure, nous pouvons vivement regretter les nombreux mois que nous allons perdre dans la mise en œuvre de ce projet. Je comprends la lassitude des propriétaires et je mesure aussi le découragement des acquéreurs qui attendaient un terrain. Parmi eux, il y a cinq jeunes, nés à Meroux-Moval, qui voulaient installer leur jeune famille dans leur village natal.

Je suis, comme chacun d'eux, consterné par cette démarche juridictionnelle émanant de trois personnes, à l'égard du développement d'un projet structurant pour notre village et pour lequel nous travaillons depuis de long mois. Nous avons pourtant écouté et intégré leurs volontés initiales relatives à la circulation et aux questions environnementales de ce secteur. Le projet avait été révisé et conçu de façon à ce qu'il puisse correspondre aux attentes de chacun. En vain ; la finalité n'était pas celle escomptée, ces personnes riveraines n'aspiraient véritablement qu'au retrait d'un projet d'intérêt général, raison pour laquelle ils n'ont d'ailleurs pas déposé de recours amiable.

Le marché des travaux dans la troisième salle de classe de l'école a été attribué aux entreprises compétentes. Ces dernières disposeront de la période estivale pour réaliser ce chantier. Avec la réalisation de cette dernière tranche, toute notre école aura été rénovée pour le plus grand confort des enfants et de leurs enseignants.

Les beaux jours sont enfin là. A l'approche de la période estivale, le mois de juin sera l'occasion de partager tous ensemble de bons moments ! Je vous donne rendez-vous le samedi 3 juin pour le repas des chasseurs, le samedi 10 juin pour le concours de pétanque organisé par les ados de notre village (ce qui leur permettra de financer un camp cet été), le samedi 17 juin pour la fête de l'école du Vieux Tilleul et le dimanche 25 juin pour le concert des Baladins. Au plaisir de vous y retrouver.

Très cordialement,

*Stéphane Guyod,
Maire de Meroux-Moval*

Nouveaux horaires de la Mairie

- **Lundi : Fermé au public**
- Mardi : 13H30-18H00
- Mercredi : 13H30- 17H00
- Jeudi : 8H30- 12H00
- Vendredi : 8H30-12H00
- Samedi : 10H-12H00



INFOS

Recensement militaire : Pourquoi, quand comment ?

Pourquoi ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).



Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent

l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille. Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

AGES ET VIE recrute

La colocation Ages et Vie située au sein de notre village recrute des profils d'Auxiliaires de Vie, pour des postes en CDI/CDD Dans cet objectif, ils organisent un Job Dating afin de pouvoir rencontrer des candidats et leur présenter les colocations ainsi que les postes à pourvoir.



Ce Job Dating aura lieu le 2 juin 2023 de 10H à 16H.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Retour sur le « Nettoyage du village »

L'action citoyenne initiée par le CMJ a rencontré un franc succès le samedi 6 mai. Une cinquantaine de personnes était présente pour le nettoyage du village.

C'est dans la bonne humeur et sous le soleil que petits et grands ont ramassé une dizaine de kilos de déchets. Nos jeunes élus peuvent être fiers de cette initiative. Ce projet qu'ils ont organisé du début à la fin avec l'appui de la municipalité n'est que le premier d'une longue liste tant ils sont motivés, dynamiques et ont à cœur de faire vivre harmonieusement notre village.



ACTION SOCIALE

Registre des personnes vulnérables

Un registre pour aider les personnes fragiles, âgées et/ou isolées, handicapées en cas de risques exceptionnels (canicules, grands froids, pandémie...) existe sur notre commune. Ce registre nominatif et confidentiel est utilisé lors de déclenchement de tout plan d'alerte ou d'urgence sur le territoire. En cas d'alerte canicule notamment les personnes inscrites seront contactées et visitées régulièrement. L'inscription dans le registre s'opère à tout moment, elle est facultative et nécessite une démarche volontaire. Pour toute nouvelle inscription, contactez la mairie au 03 84 56 04 30 ou par mail à secretariat@meroux-moval.fr



JEUNESSE

Carte avantages jeunes

La commune vous propose de commander dès à présent et ce jusqu'au 5 août votre carte avantages jeunes au tarif exceptionnel de 2€ jusqu'à 18 ans. Présentez-vous en mairie avec une photocopie de votre carte d'identité ou de votre livret de famille, un justificatif de domicile, une photo d'identité et le règlement de 2€. Les personnes ne récupérant pas leur carte seront redevables de 10€.



FLEURISSEMENT

Concours des maisons fleuries

Le Département organise son traditionnel concours des maisons fleuries avec ou sans jardin. Si vous avez une jolie façade, un magnifique parterre de fleurs, un terrain arboré... Alors venez vous inscrire au secrétariat de Mairie jusqu'au 21 juin 2023. Les critères d'appréciation sont le mélange des variétés et des couleurs ainsi que l'entretien des plantes et des abords.

Fleurissement été 2023

Au vu des restrictions d'arrosages subies en 2022, cette année, en accord avec le Conseil Municipal, la commission fleurissement a décidé de ne pas planter de fleurs dans les jardinières. Seuls les bâtiments communaux et les massifs de pleine terre seront fleuris.

Afin d'égayer différemment notre village, des décorations seront installées. Un grand MERCI aux particuliers qui ont répondu à l'appel aux dons de roues de vélos. Un vif remerciement également à CYCLE 90 et à LA CLINIQUE DU VELO de Danjoutin pour leur participation. De même la peinture, les tuteurs et les branches tortueuses nous ont été gracieusement offerts.

MERCI A TOUS.



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Chiens et bonnes pratiques

Suite à plusieurs signalements d'habitants importunés, voici un rappel pour des bonnes relations de voisinage et pour des promenades paisibles :

Les déjections canines sont responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. L'article R63261 du Code Pénal et l'article R542676 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2ème classe.

Merci de votre vigilance.

LE CONSEIL MUNICIPAL



- La réalisation du projet d'agrandissement de la MAM nécessite une étude de sol type G1 et G2 obligatoire tant pour le vendeur que pour l'acquéreur. Le coût de cette étude est estimé à 3390 euros, pris en charge

par la commune ; l'objectif est de faciliter l'installation de cette structure qui apporte un plus pour les habitants.

- Révision de 3 logements de la commune. La revalorisation des loyers est de +3,5%.

- Suite aux appels d'offres pour les différents lots nécessaires à la réalisation des travaux de l'école dans le bâtiment rouge, la Commission d'Appel d'Offres a effectué le choix des candidats après analyse et classement par notre MOE Itinéraire Architecture : CONCEPT FERMETURE, MANCINI, NEGRO, MIROLO, SCP, SEEB.

Les travaux débuteront le 1^{er} lundi des vacances scolaires d'été, la livraison est prévue le 25.08.23

- La réalisation de la couronne et l'installation de la coupole à l'ouvrage militaire ont été prévus pour un devis de 25000 euros ; des demandes de subvention ont été effectuées et accordées :

-6186 euros DRAC

-4100 euros GBCA patrimoine

Si les conditions le permettent, sa mise en peinture s'effectuera en chantier jeunes par le club ados. En contrepartie, la commune attribuera une participation au club.

- Chaque collectivité territoriale doit désigner un référent déontologue auquel les élus pourront s'adresser. L'AMF90 prend en charge tous les coûts relatifs à l'usage du référent déontologue du centre de gestion pour les communes adhérentes et qui prennent une délibération validant la mise en œuvre de ce dispositif.

ETAT CIVIL

Mariage :

- Kevin SANCHEZ et Elisa MAISONNEUVE mariés le 20 mai 2023

Toutes nos félicitations aux jeunes mariés



Décès :

- Mme BOUDIN épouse BLENNY Virginie décédée le 26 avril 2023
- Mme JEANNIN veuve SCHELL Monique décédée le 2 mai 2023

Nous renouvelons nos sincères condoléances à la famille endeuillée.



CLUB ADOS « LE CREW »

Samedi 10 juin 2023
 Le club ados « le Crew »
 Organise un

Concours de pétanque
 Au fort de Meroux-Moval

Doublettes formées - gratuit (dons acceptés)
 Inscriptions à partir de 13h30
 Début du concours 14h00

ATTENTION: 18 équipes maximum

Buvette, petite restauration sur place
 Carte bleue acceptée
 Concours de tirs
 À gagner : panier garni

Les bénéfices aideront les jeunes à concrétiser leurs projets... voyage, sorties, matériel...

En collaboration avec l' 



SAMEDI 17/06
 de 14h à 18h
 Meroux-Moval

14h00 : spectacle des élèves
 17h30 : tirage au sort de la tombola

Jeux
 Manège
 Expo photos
 CB acceptée

LA KERMESSE DE L'ÉCOLE

Crêpes
 Gaufres
 Churros

place de la mairie 



CONCERT

chorale « Les Baladins »
 de Meroux-Moval

Direction : Jean-Louis HAMANN Pianiste : Faustine RAGONNET-MAUVAIS

DIMANCHE 25 JUNI 2023
 à 18 h 00

**EN L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS
 DE MEROUX-MOVAL**

ENTREE LIBRE

 

Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique